

Association de Maintien à Domicile des Personnes Âgées, Handicapées et/ou Malades du Nord-Ouest de Rennes (ASPANORD) : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

M. le Maire,

☞ Invite le conseil municipal, conformément à l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales, à procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ASPANORD (association de maintien à domicile des personnes âgées, handicapées et/ou malades du nord-ouest de Rennes). Cette structure associative intervient sur neuf communes : Betton, Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, Melesse, Montgermont, Pacé, Parthenay-de-Bretagne, Saint-Grégoire et Vezin-Le-Coquet.

Par ailleurs, le maire rappelle que, selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Par conséquent, le rapporteur propose au conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

VOTE : à l'unanimité

M. le Maire,

☞ propose la candidature de :

- Mme Agnès DANSET comme représentante titulaire
- M. Pierrick DUPLESSIX comme représentant suppléant

☞ demande s'il y a d'autres candidatures

Ont obtenu :

- Mme Agnès DANSET : 28 voix (il y a eu 5 abstentions)
- M. Pierrick DUPLESSIX : 28 voix (il y a eu 5 abstentions)

Mme Agnès DANSET et M. Pierrick DUPLESSIX sont respectivement désignés comme délégués titulaire et suppléant de la commune de Pacé, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ASPANORD.